## LYCÉES EN BARONNIES PROVENÇALES

Une offre éducative sur-mesure à destination des Lycéens de la Région Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur

## LE MODE D'EMPLOI 2021-2022

- OBJECTIFS ET AMBITIONS
- CHOISIR SON THÈME DE SÉJOUR
- CHOISIR SES INTERVENANTS «TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT »
- CHOISIR SON HÉBERGEMENT
- CHOISIR SES TRANSPORTS
- QUI CONTACTER?
- COMMENT PROCÉDER?

REGION

## OBJECTIFS ET AMBITIONS

Le Plan Climat « Une Cop d'avance» défini et mis en œuvre par la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, porte l'ambition de faire du territoire régional un exemple et un moteur face aux enjeux du dérèglement climatique.

C'est dans ce sens que 100 mesures ont été déclinées à partir de 5 grands axes visant notamment un fort développement de l'écomobilité, la neutralité en carbone à l'horizon 2050, une croissance économique verte, mais aussi en préservant et valorisant les atouts de ce territoire : une biodiversité et un patrimoine naturel diversifiés et remarquables, une qualité de vie attractive...

La mesure 100 du Plan climat a ainsi pour objectif de permettre aux lycéens de prendre conscience de ces enjeux en visitant des territoires structurés autour de projets de développement durable : les Parcs naturels régionaux et nationaux. C'est pour aller en ce sens que les Parcs s'associent et proposent un nouveau dispositif destiné aux lycées, avec la volonté d'associer le monde éducatif autour de sorties immersives de découverte d'un territoire et de projets impliquant les lycéens.

> Les objectifs du Parc des Baronnies provençales, à travers ce dispositif, sont de :

- Proposer aux enseignants un territoire d'investigation pour leurs élèves, encadré par des intervenants spécialisés dans les thématiques, en lien avec les programmes d'enseignement ;
- Permettre aux élèves de prendre conscience de l'importance de ces savoirs en les contextualisant dans les grands enjeux environnementaux
- Prendre connaissance des grandes missions et de l'action d'un parc naturel régional, notamment dans la thématique abordée ;
- Susciter un déclic environnemental et l'envie d'agir chez les élèves.


## CHOISIR SON THÈME DE SÉJOUR

Le choix des thématiques de travail est libre.
Il appartient aux enseignants concernés de définir et de développer un ou plusieurs sujet(s).
Les possibilités de découverte dans les Baronnies provençales sont très nombreuses: faune, flore, agriculture, tourisme, activités de pleine nature, patrimoines, transition énergétique, géologie, paysages, etc.

Pour vous y aider, le chargé de mission « éducation au territoire et à l'environnement » du Parc se tient à votre disposition (coordonnées en dernière page). Vous pouvez également demander conseil aux intervenants spécialisés (les « Baronautes ») dont l'annuaire vous a été communiqué, ils sauront être force de proposition et ce sont eux qui animeront les temps de découverte prévus sur place.

Vous pouvez également consulter les ressources pédagogiques en ligne dont les 8 exemplaires du «Petit baronniard» en vous rendant sur la page «Education au territoire »du site du Parc (www.baronnies-provencales.fr). Elles vous fourniront de nombreux exemples de projets à travers des approches très variées (scientifique, ludiques, artistiques, sensorielles, etc.).

## CHOISIR SES INTERVENANTS «TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT »

Vous pouvez soit demander conseil au chargé de mission « éducation au territoire et à l'environnement» du Parc soit contacter directement les intervenants locaux (le réseau des Baronautes).

Le Parc prendra en charge leurs prestations à hauteur de $500 €$ par classe. Les frais supplémentaires seront à la charge du lycée. Le forfait moyen de leurs prestations est établi à $175 €$ par demi-journée d'intervention (factures et RIB à transmettre directement au Parc).

Il vous est également possible de solliciter ponctuellement les chargés de mission du Parc afin qu'ils viennent témoigner face aux élèves pour illustrer le thème de votre séjour (en fonction de leur disponibilité).

Le choix des prestataires, les prises de contact, la définition des contenus et la réservation des séances sont à la charge des enseignants mobilisés.

## CHOISIR SON HÉBERGEMENT

Plusieurs centres d'hébergements agréés Education nationale sont partenaires du Parc des Baronnies provençales, la liste est fournie dans le document « hébergements » figurant en pièce-jointe.

Il vous est également possible d'opter pour une autre structure (centres de vacances hors réseau ou camping...) choisi en fonction du secteur où vous souhaitez vous rendre.

Afin d'inciter à séjourner sur le territoire plus qu'une seule journée, le Parc peut prendre en charge une partie de l'hébergement à hauteur de $1000 €$ par classe (factures et RIB à transmettre directement au Parc).

Le choix du prestataire, la prise de contact, la réservation des hébergements et des repas sont à la charge des enseignants mobilisés.

## CHOISIR SES TRANSPORTS

## ATTENTION

L'enveloppe «transports » ( $500 €$ par classe) proposée les années précédentes n'a, à ce jour, pas été prévue au budget par les services régionaux.

Il est possible qu'elle le soit en cours d'année, auquel cas nous vous tiendrons au informés rapidement.

## QUI CONTACTER ?

Le chargé de mission « éducation au territoire et à l'environnement» du Parc sera votre interlocuteur principal pour la mise en place de votre séjour en immersion : mmorard@baronnies-provencales.fr / 0475267903.

## COMMENT PROCÉDER ?

L'enregistrement de votre demande se fera suite à l'envoi de la fiche d'inscription fournie cijointe.
Le soutien aux projets se fera selon les critères suivants : date de la demande, cohérence globale et originalité du projet, participation ou non les années précédentes...
Le partenariat sera finalisé par la signature d'une convention transmise par le Parc (à faire valider en CA par l'établissement).

